

## COMPTE RENDU

### du Conseil Municipal du 25 mars 2024

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 18

**Présents** : 14 : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ, Stéphane VALETTTE, Stéphane MARION, Sylvain LECONTE, Claude ROTILLON, Benoît BERTRAND, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN, Christelle ROSTREN, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Sylvie LIJOUR, Jérémy PERRON et Florent THOUMELIN.

**Excusés** : 4 : Solène ROSTREN qui a donné procuration à Jeanne Yvonne GOURLAOUEN, Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Christelle ROSTREN, Antoine LE BERRE qui a donné procuration à Stéphane VALETTTE et Pauline SALAÛN qui a donné procuration à Daniel HANOCQ.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2024,
- 3/ Approbation des Comptes de Gestion 2023 : Commune et Lotissement,
- 4/ Vote des Comptes Administratifs 2023 : Commune et Lotissement,
- 5/ Affectation des résultats 2023,
- 6/ Vote des taux d'imposition pour l'année 2024,
- 7/ Budgets Primitifs 2024 : Commune et Lotissement,
- 8/ Rénovation thermique à l'école : attribution du marché de maîtrise d'œuvre du projet,
- 9/ Créances irrécouvrables : admissions en non-valeur,
- 10/ Numérotation des habitations,
- 11/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen.

La Maire accueille les membres du conseil municipal et procède à l'appel nominatif des conseillers. Elle vérifie que le quorum est atteint avant d'ouvrir la séance.

#### 1/ Nomination du secrétaire de séance

Isabelle FRAVAL est désignée secrétaire de séance.

#### 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29/01/2024

PV du Conseil Municipal du 29 janvier 2024

Voix Pour : 18

Voix Contre : /

Abstention : /

#### 3/ Approbation des Comptes de Gestion 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats.

Le compte de gestion dressé par le Receveur de la Trésorerie de Quimperlé, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2023 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Entendu cet exposé,  
Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**  
**Par 18 voix Pour**

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur de la Trésorerie de Quimperlé, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur de la Trésorerie de Quimperlé de Quimperlé.

**4/ Vote des Comptes Administratifs 2023**

La Maire présente les comptes administratifs 2023 de la Commune et Lotissement aux membres du conseil municipal. Elle précise que les charges à caractère général et celles de personnel sont maîtrisées. Les recettes demeurent fragiles, notamment à cause de l'attribution de la très incertaine Bourg Centre et de la perte de la DSR Cible.

Entendu cet exposé,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**  
**Par 17 voix Pour**

*Eline VANDENBROUCKE, Maire, Ordonnatrice de l'exercice 2023, est sortie au moment du vote.*

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications des Receveurs de Quimperlé,

**DIT** que ces derniers n'appellent ni observation, ni réserve,

**ARRÊTE** les résultats de clôture suivants :

COMMUNE	2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	864 904.66
Recettes	1 077 493.92
Résultat courant 2023	+ 212 589.26
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	844 907.38
Recettes	969 943.95
Résultat courant 2023	+ 125 036.57

  

LOTISSEMENT	2023
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	34 793.61
Recettes	32 234.00
Résultat courant 2023	- 2 559.61
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	79 774.01
Recettes	613 754.00
Résultat courant 2023	533 979.99

**5/ Affectation des résultats 2023**

La Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle relative à l'application de la comptabilité M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023.

L'affectation des résultats est proposée de la façon suivante :

**Budget Général Commune**

Montant à affecter :	460 778.18 euros
Affectation au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) :	79 783.49 euros
Affectation au R/002 (Excédent reporté) :	380 994.69 euros

**Budget Lotissement**

Montant à affecter :	2 275.46 euros
Affectation au compte R/002 (Excédent reporté) :	2 275.46 euros

Entendu cet exposé,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**  
**Par 18 voix Pour**

**DONNE** son accord sur les affectations des résultats de fonctionnement 2023 telles que susmentionnées.

**6/ Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024**

La Maire rappelle la faiblesse des bases au Trévoux : Le chantier de ré indexation des bases de valeur locative est en cours mais peut prendre encore du temps avant son application : « Nos dépenses sont maîtrisées et pour maintenir notre niveau de recettes, nous n'avons pas d'autres leviers que celui des taux d'imposition.»

L'état n°1259 de notification des taux d'impositions des taxes directes locales foncières est présenté aux membres du conseil municipal.

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts disposant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Vu l'avis des membres de la commission Ressources réunie le 14 mars 2024,

La Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2024 comme suit :

TAXES	2023	Évolution 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32.69 %	33.51
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39.74 %	40.73
Taxe habitation (résidences secondaires)	11.98 %	12.28

Entendu cet exposé,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Par 17 voix Pour et 1 voix Contre (C. Rotillon)**

**FIXE**, pour l'exercice 2024, le taux de Taxe Foncière propriétés bâties à 33.51%,

**FIXE**, pour l'exercice 2024, le taux de Taxe Foncière propriétés non bâties à 40.73%,

**FIXE**, pour l'exercice 2024, le taux de Taxe d'Habitation à 12.28%,

**AUTORISE** Madame la Maire à signer toute pièce consécutive à cette décision.

**7/ Budgets Primitifs 2024 : Commune et Lotissement**

Le budget primitif 2024 de la Commune ainsi que le budget annexe Lotissement sont présentés et détaillés, par chapitres, aux membres du conseil municipal. Il est rappelé qu'il s'agit bien d'un prévisionnel pour l'année 2024.

COMMUNE 2024	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 350 926
Recettes	1 350 926
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 153 630
Recettes	1 153 630

LOTISSEMENT 2024	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	648 709.46
Recettes	648 709.46
INVESTISSEMENT	
Dépenses	823 834.00
Recettes	823 834.00

Entendu cet exposé,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**  
**Par 18 voix Pour**

**ADOPTÉ** le budget primitif annexe du Lotissement de la commune pour l'année 2024,

**ADOPTÉ** le budget primitif de la Commune pour l'année 2024.

**8/ Rénovation thermique à l'école : attribution du marché de maîtrise d'œuvre du projet**

La Maire rend compte à l'assemblée de la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation thermique sur l'ensemble des bâtiments de l'école primaire du Trévoux.

La commune du Trévoux a fait réaliser en 2021 un audit énergétique de l'ensemble du groupe scolaire : ce bilan a permis de mettre en avant les points faibles de l'enveloppe thermique des différents pôles qui le composent. Accompagnée par les services départementaux de Finistère Ingénierie Assistance, la commune souhaite l'assistance d'un maître d'œuvre pour mener cette rénovation dont les objectifs principaux seront:

-pour le pôle de la maternelle: la réhabilitation de l'actuelle structure modulaire, particulièrement énergivore, servant de salle de sieste, la création d'une salle de décroisement, la création d'un accès pour l'étage de la cuisine municipale,

-pour le pôle de l'élémentaire: la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment abritant les 4 classes comprenant l'isolation par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, le relamping, la ventilation et la pose de panneaux photovoltaïques...

-et de répondre aux objectifs techniques et règlementaires, et notamment ceux du décret tertiaire.

En application du Code de la Commande Publique, une consultation a été mise en ligne le 9 février 2024 sur la plateforme Mégalis pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation thermique du site scolaire.

La remise des offres a été fixée au vendredi 8 mars 2024 à 12h00 : 2 offres, déposées sur la plateforme, nous sont parvenues dans les délais impartis. Les critères de jugement des offres étaient les suivants : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la valeur technique de l'offre (70%) et du prix des prestations (30%).

Au vu des critères établis et sur avis de la commission « Ressources » réunie le 14 mars 2024,

Au vu de l'audition des candidats le 22 mars 2024, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir la proposition la mieux disante.

Après analyse des offres,

Entendu cet exposé,

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**  
**Par 18 voix Pour**

**RETIENT** l'offre de l'Atelier 121 de Quimper (29), pour un montant de 113 146 € ht soit 135 775.20 € ttc pour un taux de rémunération de 11.99% du montant estimé des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire,

**AUTORISE** Madame la Maire à passer le marché et à signer tous les documents afférents,

**PRÉCISE** que cette dépense sera inscrite au budget 2024.

**9/ Créances irrécouvrables**

La Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes d'admission en non-valeur émanant de la Trésorerie de Quimperlé : le comptable public n'a pu recouvrer deux titres émis en 2013 et 2014, relatifs à la facturation de la cantine pour un montant total de 78.12 €, et, en conséquence, sollicite l'allocation en non-valeur de ces titres.

Entendu cet exposé,

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés**  
**Par 18 voix Pour**

**APPROUVE** l'allocation en non-valeur des créances suscitées d'un montant global de 78.12 € par l'émission d'un mandat à l'article 6541 au budget général- 404,

## 10/ Numérotation des habitations

En complément des délibérations précédentes, la Commune entend attribuer un numéro unique à toutes les habitations de la commune mais aussi à tous les sites pertinents.

D Hanocq explique que l'une des demandes concerne un nouveau commerce de vente de glaces à la ferme.

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, l'accès et la localisation, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28,

Vu la convention en date du 22 juin 2016 établie avec les services de la Poste,

Considérant que de nouvelles maisons d'habitation, des commerces ou des terrains à bâtir nécessitent l'attribution d'un numéro unique et que la Commune a opté pour une méthode de numérotation métrique,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Par 18 voix Pour

DÉCIDE la création des numéros de voirie suivants :

288	Loge Ar Stang	Parcelle ZE 62
292	Kervran	Parcelle ZB 114 et ZB 59

## 11/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen

↳ L'inauguration travaux école aura lieu le 6 avril à partir de 11h : visite de l'école, concours de gâteaux de bonbons, cérémonie officielle en présence des financeurs et temps de convivialité. La Maire remercie les agents, les parents d'élèves et l'équipe éducative pour leur implication et précise que les enfants de maternelle ont bien investi l'espace de leur nouvelle cour de récréation.

↳ Habitat inclusif Ti Moon : dans le cadre de ce projet, une permanence des élus est organisée le samedi 13 avril ainsi qu'une soirée rencontre le jeudi 18 avril à la salle polyvalente.

↳ La Maire remercie les riverains de la rue de Mellac pour leur participation au questionnaire soumis : des chicanes ont ainsi été ajustées suite aux remarques formulées mais globalement, le constat demeure que les véhicules roulent encore trop vite.

↳ Le CMJ sera à Paris et visitera le Sénat et de l'Assemblée nationale le mercredi 22 mai.

↳ Stéphane Valette et Sylvie Lijour ont rencontré l'animateur d'un club d'échecs qui proposera une initiation aux adultes et aux scolaires, le 13 avril de 10h à 12h à la MPT.

↳ Toutes les dates et rendez-vous sont à retrouver dans la Lettre d'info du mois de mars et le prochain bulletin et notamment le stage de self défense du samedi 27 avril (14h/17h) à la salle municipale.

### Quart d'heure citoyen

Un riverain de la rue de Saint Thuriën questionne les élus sur l'évolution des taux d'imposition : les élus indiquent une hausse mesurée et régulière de 2.5% depuis 2015. Ce même riverain félicite le conseil de ne pas avoir actionné une hausse plus importante comme l'ont appliquée d'autres communes.

Il fait également part de son ressenti quant à la circulation au centre bourg depuis la mise en place de la zone 30 : impressions que « moins de vitesse et moins de camions, mais précise-t-il, cela reste difficile à quantifier ».

Les élus annoncent la prochaine acquisition d'un nouveau radar pédagogique.

Au plan d'eau, pour la tranquillité de tous, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse. Une signalétique adaptée sera mise en place. Il s'interroge également sur la mitoyenneté de sa propriété avec le mur d'enceinte du cimetière et son possible renforcement. Une vérification sera effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La Maire,

Elina VANDENBROUCKE



La Secrétaire de Séance,

Isabelle FRAVAL

